



## 6 mai 2012 : un tournant pour la carte scolaire ?

Guéret le 7 mai 2012

Manifestations nationales ou départementales, journée « école morte », rien n'a réussi à infléchir la décision de supprimer une cinquantaine de postes dans le département de la Creuse.

Le 24 février dernier, l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse (AMAC) avait même investi la Préfecture où devait se tenir le CDEN. On se rappelle que les élus et les personnes siégeant au CDEN n'avaient été autorisés à entrer qu'une heure trente après l'heure fixée pour cette réunion qui devait décider de la carte scolaire en Creuse. La forte présence policière devant la préfecture empêchait quiconque d'en franchir les portes ! L'AMAC avait alors revendiqué une entrevue avec le Ministère de l'Éducation Nationale, sans succès jusqu'à aujourd'hui. Cette demande sera-t-elle entendue maintenant ?

De notre côté, suite à cette réunion avortée, nous avons demandé au Préfet par un courrier en date du 13 mars 2012 de tenir un nouveau CDEN, considérant que la réunion du 24 février n'avait pas eu lieu. Le Préfet nous a répondu le 22 mars que, pour lui, le CDEN s'était bien tenu ce jour-là, que notre demande était donc nulle et non avenue et qu'à aucun moment nous n'avions été empêchés d'entrer. Nous réfutons cet argument puisque nous avons essayé à plusieurs reprises de passer et les policiers avaient refusé craignant que les « élus perturbateurs » ne nous emboîtent le pas. Avec encore plus de cynisme, le Préfet nous a fait parvenir le « compte-rendu » de ce CDEN où étaient présents Messieurs Le Guider, Daulny et Simonet. Il faut rappeler que l'an dernier, la carte scolaire paraissait bien dure à ces élus avec sa trentaine de suppressions d'emplois puisqu'ils avaient voté contre !

Ne nous décourageant pas, nous avons décidé de solliciter à nouveau la Préfecture en utilisant les possibilités légales qui sont en notre faveur. En effet, le Code de l'Éducation prévoit que « sur la demande des deux tiers des membres du conseil et sur un ordre du jour déterminé, le préfet du département convoque le conseil de l'éducation nationale ». Nous avons fait cette demande le 29 mars dernier en mettant à l'ordre du jour :

- Les conditions d'application de la charte sur l'organisation de l'offre des services publics en milieu rural et de la Loi Montagne lors de la carte scolaire 2012.
- Les conséquences des modifications de l'affectation des Professeurs des Écoles stagiaires sur les moyens d'enseignement.

Bien entendu, nous n'avons jusqu'à ce jour reçu aucune réponse émanant des services préfectoraux.

La FSU, l'UNSA Éducation, la FCPE et les Creusois ont montré leur attachement à une École de qualité et de proximité pour tous en participant massivement aux manifestations organisées les 11 et 24 février derniers. Les élus à travers l'AMAC et parfois par des délibérations de leurs conseils municipaux ont montré leur opposition à cette carte scolaire. Pourtant, bien que le gouvernement et ses représentants, Recteur et Préfet en tête, se soient targués de dialoguer et d'être à l'écoute des départements ruraux, on constate que ces mêmes représentants sont restés sourds aux interpellations diverses et légitimes des élus et des défenseurs d'un Service Public de proximité et de qualité pour l'École.

Jusqu'à présent, le monologue engagé par le pouvoir sortant n'a trouvé aucun écho dans la population. **Une reprise urgente du dialogue doit dès à présent s'établir avec la nouvelle majorité présidentielle.**

<u>Contacts :</u>	FSU23	05 55 41 16 32
	Stéphane Picout (FSU23)	06 01 71 28 47
	UNSA Education	05 55 52 05 43
	Paul Giangiobbe (UNSA23)	06 70 46 24 03
	FCPE 23	05 55 52 72 52